

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2019

Convocation le 11 décembre 2019

*L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire de Les Arques.*

*Étaient présents : Jérôme Bonafous, Frédérique Boret, Élisabeth Bousquet, Roger Bourhoven, Sylvia Goulding et Sylvia Jouhanneau*

*Étaient absents : Rémy Soullignac, Fabrice De Nardi ; Dominique Colombo qui donne pouvoir à Jérôme Bonafous ; Daniel Hobmaier qui donne procuration à Frédérique Boret ; Fabrice Redoules qui donne procuration à Roger Bourhoven.*

*Secrétaire de séance : Frédérique Boret*

**CRÉATION RÉSERVE INCENDIE « LESTOUR-MARTINET » ET MODALITÉS DE FINANCEMENT**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une réserve incendie doit être créée au Lieudit « Lestour-Martinet» afin de protéger la population des risques d'incendie.

*COÛT DE L'OPÉRATION = 24 943€ HT*

Subventions :

SERVICES SUBVENTIONNANTS	MONTANT	ANNÉE SOLLICITÉE	ANNÉE ACQUIS
État (DETR)	7 482.90€	2020	
Département (FAST)	6 235.75€	2020	
<b>TOTAL SUBVENTIONNÉ</b>	<b>13 718.65€</b>		

Autofinancement : 11 224.35€ HT + 4 988.60€ de TVA soit un montant de 16 212.50€ TTC.

Monsieur le Maire précise que la commune devra supporter la charge de la TVA jusqu'en 2021, date des fonds de compensations accordés par L'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la création d'une réserve incendie au lieu-dit « Lestour-Martinet » ;
- **APPROUVE** le plan de financement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents, pour le parfait aboutissement de ce dossier.
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de solliciter les organismes subventionnant ;
- **DIT** que le programme « Sécurité incendie Lestour-Martinet » sera inscrit, en investissement, dans le budget principal 2020.

**Le conseil municipal vote et approuve :**

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Fait et délibéré  
en séance publique, les jour, mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 18/12/2019  
Le Maire,  
Jérôme Bonafous



Les Arques, le 16/12/2019  
Le Maire,  
Jérôme Bonafous